Matériel forestier de reproduction

A - Document du fournisseur pour un lot de semences

conformément aux art. 20 et 22 de la loi du 30 novembre 2005 et à l'art. 7 du rgd.

A

Numéro du document : ……

Numéro du fichier de suivi : ……

Numéro du certificat-maître : ……

Pays d'origine des graines : ……

fournisseur : numéro d'identification :	destinataire :
organisme de contrôle des semences :	date et numéro du certificat de contrôle:

Espèce: nom commun: ..... nom botanique : ……

QUALITES GENETIQUES

Catégorie matériels de base

☐ identifiés (jaune) ☐ sélectionnés (vert) numéro emballage: ……

☐ qualifiés (rose) ☐ testés (bleu)

Référence du registre : …….. Région de provenance : ……..

Matériel :

☐ autochtone ☐ non-autochtone

☐ indigène ☐ non indigène d'origine connue

☐ origine inconnue

Type de matériel de base :

☐ source de graines ☐ peuplement à graines

☐ verger à graines ☐ parents de famille(s)

☐ clone

QUALITES EXTERIEURES

Poids de 1 000 graines (g) : ……..…… Année de maturation: ……..……

Pureté : % du poids

- graines pures de l'espèce ..... % (pureté spécifique)
- autres graines ..... %
- matières inertes ..... %

Nombre de germes vivants* par kg de graines pures ..... par kg

ou si difficile à établir : Nombre de graines viables ..... par kg

Faculté germinative* en % des graines pures ..... %

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Quantité livrée: ..... kg Fins: ……

Traitements subis et substances actives utilisées : …….....

Modification génétique : oui ☐ **non** ☐

Fait à …… , le …….. (Lieu et date)

Signature du fournisseur:

* Cette information n'est pas requise pour les faibles quantités de graines, définies par la Commission.